



Diplôme d'Etat Accompagnement Educatif et Social

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

- A. LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)
- B. LE METIER DE L'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
- C. LA FORMATION MENANT AU DIPLOME D'ETAT DE L'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
- D. NOS CHOIX PEDAGOGIQUES
- E. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

En dispensant la formation visant l'obtention du DEAES, nous espérons :

- Transmettre notre passion pour les métiers du Secteur Sanitaire et Social
- Accompagner durablement les futurs professionnels
- Sensibiliser aux Valeurs que nous soutenons : le questionnement éthique, la solidarité, le respect de l'environnement (Voir le Projet Pédagogique global de SYMPHONIE)

A. Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Le décret du n° 2016-74 du 29 janvier 2016 a institué le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social de Niveau V.

Ce diplôme atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes vulnérables dans la proximité et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I « référentiel professionnel » du nouvel arrêté.

B. Le métier de l'Accompagnant Educatif et Social

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, qu'elle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie, le mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

À ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles au domicile, en établissement ou dans le cadre scolaire et social.

Le rôle de l'AES traverse le champ de l'éducatif et du social.

Ainsi son accompagnement vise à prendre soin des personnes par une aide de proximité durant leur vie quotidienne tant dans les actes essentiels que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

À travers l'accompagnement et l'aide qu'il apporte, l'AES établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée dans le respect de leurs droits, leurs libertés et de leurs devoirs. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement, de soutien de la communication et de l'expression verbale et/ou non verbale.

Il participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne et contribue également dans les différentes étapes de sa vie à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'AES intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles et pluridisciplinaires. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social, d'un professionnel paramédical ou d'un enseignant. C'est ainsi qu'il seconde en établissement ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un enseignant spécialisé, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute, un psychomotricien ou un ergothérapeute. Il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Ce métier répond aux évolutions de la société et aux besoins identifiés. Il est une transformation des métiers d'Aide médico-psychologique, d'Auxiliaire de vie social et d'Auxiliaire de vie scolaire ou d'Accompagnant d'élèves en situation de handicap.

Il s'inscrit dans une continuité de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 5 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Le diplôme d'AES constitue une première qualification dans le champ de l'intervention sociale. Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...), en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfant à caractère social (MECS)...), dans structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

C. La formation menant au DEAES

A. L'entrée en formation (cf. règlement d'admission)

Les voies d'accès à la formation répondent aux spécificités de chaque candidat :

- Parcours complet en formation continue
- Parcours complet en formation par apprentissage
- Parcours partiel : dispenses et allègements, formation complémentaire pour l'obtention de domaine(s) de formation non validé(s)

B. L'organisation de la formation (cf. Programme de formation)

La formation est pensée en alternance entre le centre de formation et les sites qualifiants.

Les regroupements à SYMPHONIE sont centrés sur les apports théoriques, les analyses de la pratique professionnelle et les approches méthodologiques.

L'alternance avec les sites qualifiants est bénéfique pour l'acquisition des connaissances.

Les stagiaires en situation d'emploi sont toujours sur le terrain professionnel et effectue qu'un stage.

C. Les contenus des domaines de formation

La formation comprend un total de 1407 heures de formation dont 546 heures de formation théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2 et de 840 heures de formation pratique.

L'ensemble de la formation pour un parcours complet est organisé sur une amplitude de dix à vingt-quatre mois.

Les 546 heures de formation théorique se décomposent par :

- Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne : (112 heures soit 16 jours de 7 heures)
- Bloc 2: Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité : 91 heures soit 13 jours de 7 heures
- Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne : 105 heures soit 15 jours de 7 heures
- Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention : 147 heures soit 21 jours de 7 heures
- Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures soit 13 jours à 7 heures)

Et 21 heures pour passer l'AFGSU, afin que les apprenants puissent avoir les bonnes pratiques professionnelles au sein des établissements ou du domicile.

La formation est construite sous une forme modulaire afin de favoriser les parcours partiels et individualisés. Elle s'organise avec une logique de progression dans le temps, l'acquisition des connaissances et des compétences de base étant un préalable à l'approfondissement et à l'accès aux connaissances et compétences de la spécialité.

Les modules s'articulent autour de thématiques permettant l'acquisition des compétences selon les référentiels de la formation et de compétences.

D. Nos choix pédagogiques

Le fondement de notre projet pédagogique est la pédagogie de l'alternance intégrative, le stagiaire au-delà d'être acteur de sa formation en devient l'auteur.

Cette approche vise à s'assurer que les objectifs du référentiel ont été atteints, par l'un et l'autre des espaces de formation : le site qualifiant et le centre de formation.

Par ailleurs, pour garantir la qualification et la promotion sociale des stagiaires, SYMPHONIE propose un suivi individualisé en prenant en compte leur parcours personnel et professionnel et en les incitant à se mobiliser dans leur parcours de formation.

Nous privilégions également une pédagogie de la réussite qui s'appuie avant tout sur les ressources et les potentiels de chacun des stagiaires.

Dans le contexte social et numérique actuel qui fait émerger de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes vis-à-vis des organismes de formation, nous proposons des modalités pédagogiques interactives innovantes. Nous développerons la Formation Ouverte et À Distance (FOAD) dans les prochaines années.

E. La préparation à la certification

Le parcours de formation est ponctué d'épreuves tant sur les lieux de stage /exercice (sites qualifiants) qu'en centre de formation. Ces épreuves présentes dans chacun des domaines de formation participent à la certification pour l'obtention du diplôme DEAES.